

Suivi no. 3 – Ordre de grandeur du coût des travaux pour une gestion des sédiments en milieu terrestre

Option #1 : Valorisation sur un terrain récepteur situé à une distance de 1 heure de transport

Le coût de ces travaux, incluant le dragage mécanique, la construction d'un bassin de rétention, l'assèchement des sédiments et leur transport est de deux (2) à trois (3) fois plus élevé que le dragage par drague hydraulique avec rejet en eau libre des sédiments.

Option #2 : Valorisation dans une carrière située à une distance arbitraire de 250 km du port de Gros-Cacouna

Le coût de ces travaux, incluant le dragage mécanique, la construction d'un bassin de rétention, l'assèchement des sédiments, leur transport et le coût de disposition (valorisation) est environ cinq (5) fois plus élevé que le dragage par drague hydraulique avec rejet en eau libre des sédiments.

Une distance de 250 km a été utilisée puisqu'il n'y a pas de lieu de valorisation de sols contaminés au Bas-Saint-Laurent selon la *Liste des lieux récepteurs de sols contaminés à usage public au Québec* de septembre 2024 disponible sur le site Internet du MELCCFP (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/lieux/lieux-enfouis.pdf>). Bien que la salinité ne soit pas une contamination anthropique, elle dépasse le critère C du *Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*.

Option #3 : Élimination dans un lieu autorisé situé à une distance arbitraire de 250 km du port de Gros-Cacouna

Le coût de ces travaux, incluant le dragage mécanique, la construction d'un bassin de rétention, l'assèchement des sédiments, leur transport et le coût de disposition (élimination) est environ 10 fois plus élevé que le dragage par drague hydraulique avec rejet en eau libre des sédiments.

Une distance arbitraire de 250 km a été utilisée puisque les lieux d'enfouissement technique du Bas-Saint-Laurent n'ont pas la capacité de recevoir 60 000 m³ supplémentaires.